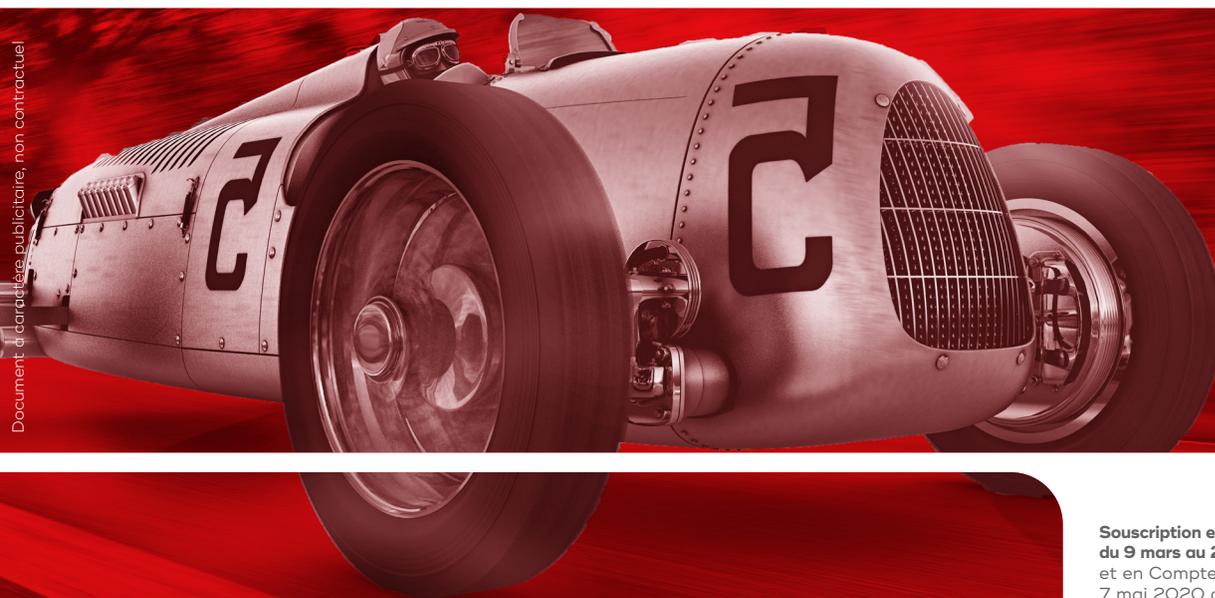




Autofocus Rendement Votre réflexe épargne

Document à caractère publicitaire, non contractuel



Souscription en Assurance-vie du 9 mars au 25 avril 2020,
et en Compte-titres jusqu'au
7 mai 2020 avant 12h⁽¹⁾.

Éligibilité : Assurance-vie,
Compte-titres.

Solution alternative à un
investissement risqué de type
actions, **présentant un risque
de Perte en capital en cours de
vie⁽²⁾ et à l'échéance.**

**Durée de placement
recommandée :** 9 ans

Les renvois se trouvent en page 5

À qui s'adresse ce fonds ?

1 AUX INVESTISSEURS
sensibilisés aux risques des marchés financiers, **pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 9 ans, acceptant un risque de Perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance, ainsi que le plafonnement* de leurs Gains éventuels.**

À l'échéance, l'investisseur subit une Perte de son Capital investi à l'origine à hauteur de la baisse intégrale de l'Indice, si l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

2 AUX ÉPARGNANTS
intéressés par la perspective de bénéficier :

- **de deux coupons fixes et garantis de 3 %, l'un versé la 1^{re} année et l'autre versé la 2^e année**, quelle que soit l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50[®].
- **de coupons fixes et plafonnés de 3 % versés chaque année**, à partir de la 3^e année, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- **d'un remboursement anticipé du Capital assorti d'un Gain fixe plafonné de 6 %**, à partir de la 3^e année, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- **d'un remboursement de son Capital net investi** dans le cas d'une baisse de l'Indice inférieure à 40 % à l'échéance. L'Indice Euro Stoxx 50[®] est calculé hors dividendes.

* **Effet plafonnement :**
les Gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice.

Dans l'ensemble de la brochure :

- l'expression « Capital » utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative Initiale.
- le Capital, les Gains et les Pertes sont annoncés hors frais d'entrée (Compte-titres) ou frais du contrat d'Assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- le TRA désigne le taux de rendement annuel (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



Comment fonctionne Autofocus Rendement ?

Au lancement du fonds, le 7 mai 2020, on relève le niveau initial de l'Indice Euro Stoxx 50®.

La 1^{re} et la 2^e année⁽⁴⁾ :

Un coupon fixe et plafonné de 3 % est versé automatiquement la 1^{re} et la 2^e année, quelle que soit l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®.

Aux dates de constatation⁽⁵⁾, les années 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 :

Si l'Indice est en baisse de plus de 15 % par rapport à sa valeur initiale : la formule se poursuit pour une année supplémentaire.

Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à sa valeur initiale : vous percevez un coupon fixe

prédéterminé de 3 % et la formule continue. Les coupons détachés sont définitivement acquis.

Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre Capital et un Gain fixe prédéterminé de 6 % et la formule s'arrête automatiquement.

Si remboursement anticipé :

Année 3 : TRA 3,94 %.

Année 4 : TRA 2,97 %.

Année 5 : TRA 2,37 %.

Année 6 : TRA 1,98 %.

Année 7 : TRA 1,70 %.

Année 8 : TRA 1,49 %.

Ces TRA correspondent aux cas de remboursement anticipé sans avoir touché préalablement de coupon intermédiaire éventuel de 3 %.

À l'échéance des 9 ans :

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 3 mai 2029)

Si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à sa valeur initiale : votre Capital sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, vous subirez une Perte en capital d'au moins 40 %, à hauteur de la baisse de l'Indice.

Si l'Indice est en baisse de plus de 15 % sans que cette baisse n'excède 40 %, vous récupérerez votre Capital net investi (TRA 0,68 %).

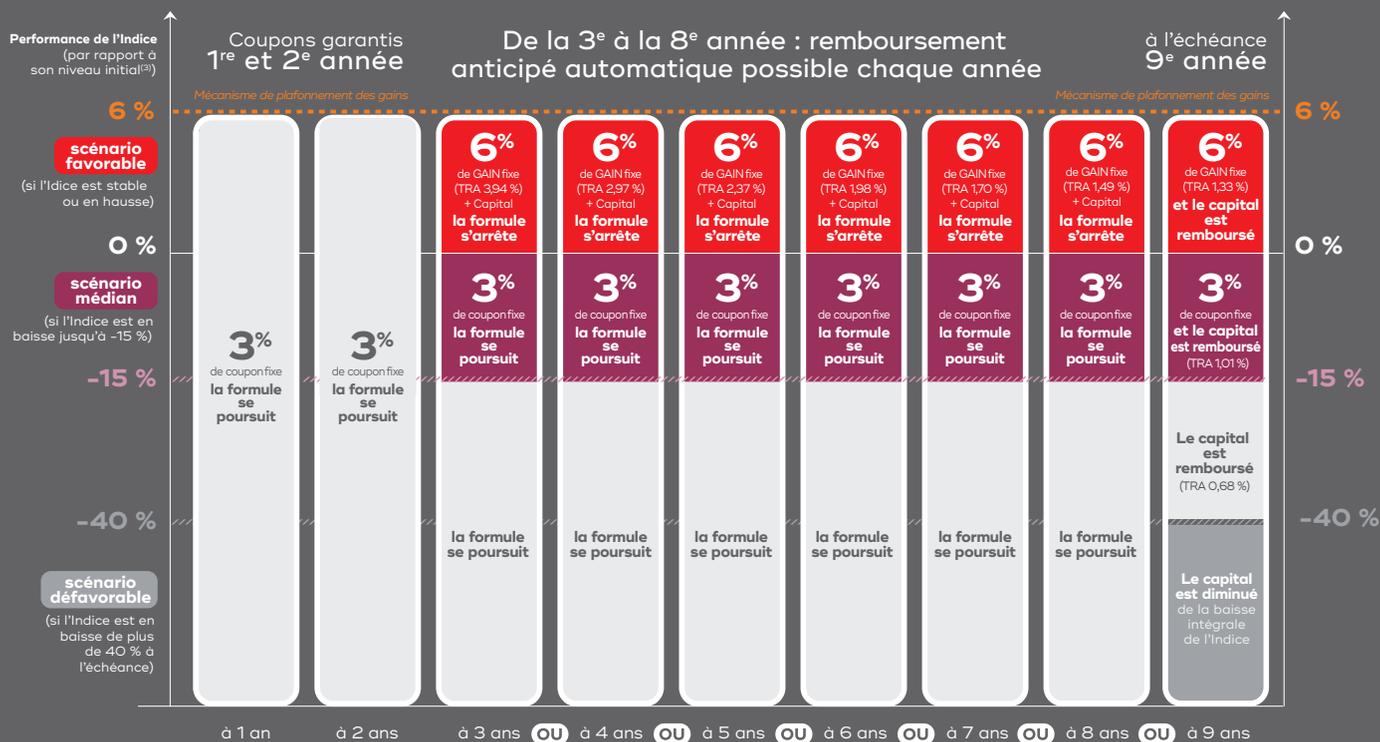
Si l'Indice est négatif et connaît une baisse inférieure ou égale à 15 % : vous percevez votre Capital et un Gain fixe et plafonné de 3 % (TRA 1,01 %).

Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre Capital et un Gain fixe et plafonné de 6 % (TRA 1,33 %).

* **Effet plafonnement :** les Gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

Exemple 1 : si à 3 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® atteint une performance de 10 %, vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevez votre Capital et un Gain fixe prédéterminé de 6 % (TRA de 3,94 %).

Exemple 2 : si à 9 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® atteint une performance de 30 %, vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevez votre Capital et un Gain fixe prédéterminé de 6 % (TRA de 1,33 % dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire en cours de vie). À l'inverse, vous pouvez avoir perçu les années précédentes l'ensemble des Gains intermédiaires de 3 % (versés si l'Indice n'a pas baissé de plus de 15 % par rapport à sa valeur initiale). Ce qui correspondrait à un TRA de 3,33 %.



— condition de remboursement anticipé avec gain fixe de 6 % // condition de versement des coupons fixes de 3 % // barrière de protection à échéance
Les TRA sont calculés dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire éventuel en cours de vie (hors coupons garantis).

Avantages

- Deux coupons fixes et garantis de 3 %, l'un versé la 1^{re} année et l'autre versé la 2^e année, quelle que soit l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50[®].
- Des coupons fixes et plafonnés de 3 % versés chaque année, à partir de la 3^e année, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial.
- Une possibilité de remboursement anticipé activé automatiquement avec un Gain fixe et plafonné de 6 % à partir de la 3^e année, puis chaque année, si l'Indice est stable ou en hausse.
- À l'échéance des 9 ans, si l'Indice est en baisse sans que cette baisse n'excède 40 %, vous êtes assuré de récupérer votre Capital net investi.



Inconvénients

- Le Gain fixe en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice si celle-ci est supérieure au Gain.
- Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement qui peut durer de 3 à 9 ans.
- L'Indice Euro Stoxx 50[®] est calculé hors dividendes, vous ne bénéficiez pas des dividendes détachés par les actions de l'Indice.
- Le fonds présente un risque de Perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance, si l'Indice enregistre une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, votre Capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice.



3 raisons d'investir

1 Un Gain garanti fixe et plafonné de 3 % la 1^{re} et la 2^e année, ainsi que la perspective de versement d'un Gain fixe et plafonné de 3 % chaque année, à partir de la 3^e année, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 15 % et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial.

2 Un remboursement du Capital à l'échéance si l'Indice connaît une baisse inférieure ou égale à 40 % par rapport à son niveau initial, au-delà, la Perte en capital pourra être partielle ou totale.

3 Une éventualité de remboursement anticipé automatique tous les ans⁽⁵⁾ à partir de la 3^e année : une opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique avec un Gain fixe et plafonné de 6 % si l'Indice est stable ou en hausse.

En l'absence de remboursement anticipé, le porteur peut être engagé pour 9 ans.

Caractéristiques générales

- **Code ISIN :** FROO13482429.
- **Classification AMF :** fonds à formule. Solution alternative à un placement risqué de type actions, présentant un risque de Perte en capital en cours de vie en cas de sortie hors remboursement par anticipation (rachat, arbitrage, décès, sortie en rentes) et à l'échéance des 9 ans (si l'Indice a baissé de plus de 40 %).
- **Période de commercialisation :** du 9 mars au 25 avril 2020 en Assurance-vie et jusqu'au 7 mai 2020, avant 12 heures, en Compte-titres.
- **Seuil d'accès :** 300 €.
- **Indice :** Euro Stoxx 50®, Indice regroupant les 50 plus importantes capitalisations boursières de la zone euro. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis. L'évolution de l'Indice est accessible simplement sur internet (Stoxx, Google, Federal Finance Gestion) par son ISIN (EU0009658145).
- **Éligibilité :** Assurance-vie (y compris Fourgous), Compte-titres.
- **Durée d'investissement :** 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans⁽⁵⁾, selon l'évolution de l'Indice.
- **Remboursement anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 3^e année, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- **Gains :** Gain fixe garanti de 3 % la 1^{re} et la 2^e année. Les années 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou à l'échéance : Gain fixe et plafonné de 3 % si l'Indice n'a pas baissé de plus de 15 % ou Gain fixe et plafonné de 6 % si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾.
- **Frais :** commission de souscription : 2 % maximum. Commission de rachat : 2 % maximum ; 0 % le 3 mai 2029 ; 0 % en cas de remboursement anticipé automatique. Frais facturés au FCP : 4 % maximum (frais courants : 2,10 % estimation 1^{re} année).

Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles sur federal-finance-gestion.fr).

(1) Sauf heure et date de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) Le produit présente un risque de Perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Cette Perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du Capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'Assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 9 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, si l'Indice est en baisse jusqu'à -40 % par rapport à son niveau initial, le remboursement serait de 911,66 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une). **Pour bénéficiaire de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Remboursement du Capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 9 mars 2020 et le 7 mai 2020 inclus.

(3) Par rapport à son niveau initial du 7 mai 2020, relatif au cours de clôture de l'Indice Euro Stoxx 50® à la date de constatation initiale du 7 mai 2020. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis.

(4) Soit le 13/05/2021 (année 1) et le 12/05/2022 (année 2).

(5) Soit le 11/05/2023 (année 3) ou le 09/05/2024 (année 4) ou le 15/05/2025 (année 5) ou le 14/05/2026 (année 6) ou le 13/05/2027 (année 7) ou le 11/05/2028 (année 8) ou le 03/05/2029 (échéance de la formule, année 9).

Filiale du Groupe Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers et gère près de 39,2 milliards d'euros au 31/12/2019.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance-gestion.fr. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.



Vos contacts

 www.federal-finance-gestion.fr

 @federalFG

 N°Cristal 09 69 32 88 32

 Federal Finance Gestion

APPEL NON SURTAXE

